



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**04 Octobre 2021**

*A*

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 04 Octobre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2021-070	01.10.2021	Arrêté de délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal – service des impôts des entreprises.	3
DDFIP N° 2021-084	01.09.2021	Arrêté portant délégation de la signature du comptable de la trésorerie d'Asnières-sur-Seine Municipale.	6
DDFIP N° 2021-089	01.10.2021	Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	7
DDFIP N° 2021-090	01.10.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – service des Impôts des particuliers d'Issy-les-Moulineaux.	10
DDFIP N° 2021-091	27.09.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – division du pilotage du recouvrement forcé.	12
DDFIP N° 2021-092	01.10.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – service des impôts des Entreprises de Courbevoie.	14
DDFIP N° 2021-093	01.10.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – service des impôts des particuliers de Colombes.	16



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE : BOULOGNE – BILLANCOURT

Arrêté DDFIP N° 2021/070

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Boulogne-Billancourt,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame SOPHIE PRATBERNON, inspectrice principale, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Boulogne-Billancourt, Mesdames JOELLE MOUNICA, INGRID DE AIZPURUA, inspectrices, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Boulogne-Billancourt à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de restitutions de crédits d'impôts (CICE et CIR) dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

CHASSELOUP Marie-Reine	COUSINET Sophie	ESTEOULE-BADO Karine
GUICHEMERRE Sophie	JULIEN Roxane	PLUCHOT Stéphanie
STEPHANIE Rolland	BRUNET Jonathan	MAGNAN Nicolas
VOILLEQUIN Cédric	FERRANI Farida	PELISSIER-HERMITTE Anne
RENAUD Delphine		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FARESCOUR Vanessa		
PHILIPPEAU Marieux		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
RENAUD Delphine	contrôleur	10 000 €		
FERRANI Farida	contrôleur	10 000 €		
CHASSELOUP Marie-Reine	contrôleur	10 000 €		
GUICHEMERRE Sophie	contrôleur	10 000 €		
COUSINET Sophie	contrôleur	10 000 €	5 mois	10 000 €
ESTEIOULE-BADO Karine	contrôleur	10 000 €	5 mois	10 000 €
PLUCHOT Stéphanie	contrôleur	10 000 €	5 mois	10 000 €
VOILLEQUIN Cédric	contrôleur	10 000 €		
BRUNET Jonathan	contrôleur	10 000 €		
ROLLAND Stéphanie	contrôleur	10 000 €		
PELISSIER-HERMITTE Anne	contrôleur	10 000 €		
FARESCOUR Vanessa	Agent	2 000€	5 mois	10 000 €
PHILIPPEAU Marius	Agent	2 000 €		

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Boulogne-Billancourt , le 01/10/2021

Le comptable,  
responsable de service des impôts des entreprises,

ÉVELYNE BITUMBA

**ARRÊTÉ DDFIP N°2021-084 DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021,**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE LA SIGNATURE**  
**DU COMPTABLE DE LA TRÉSORERIE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE MUNICIPALE**

Le comptable de la Trésorerie d'Asnières-sur-Seine municipale soussigné,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L 257 A,

**Arrête :**

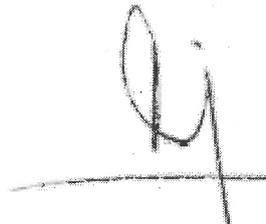
**Article 1<sup>er</sup>** – Donne délégation de signature à l'effet de signer en son nom l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie d'Asnières-sur-Seine Municipale dont les noms suivent :

- Lauranne BILBAUT
- Nadine POUSSIN
- Bertrand BOUFFET

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le Trésorier d'Asnières-Municipale



Pierre PADOVANI



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉS HAUTS-DE-SEINE

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté DDFIP N° 2021/089

**LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE**

**DISPOSANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE  
GRACIEUX FISCAL PREVU PAR LE III DE L'ARTICLE 408 DE L'ANNEXE II AU CODE  
GENERAL DES IMPÔTS**

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RENAUD	MADLINE
CLICHY	Mme	PASCALE	LOISEAU
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	BERTRAND	RONDEL
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	M.	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	SERGE	DESCLAUX
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
<b>CENTRES DES IMPÔTS FONCIER</b>			
CDIF NANTERRE	M.	STEEVE	GRESSENT

7

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	JEAN-FRANCOIS	BERQUIER
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	RAYNALD	GIVERNE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	PATRICK	BACQUEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	LEMOINE
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
VANVES	Mme	DENISE	IMBERT
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	DOMINIQUE	CLENET
COURBEVOIE	Mme	GENEVIEVE	PUJOL
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	FRANCK	GAULTIER
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	M.	GAETAN	GUITTON
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
SEVRES	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
<b>PCRP</b>			
SURESNES (1)	Mme	HELENE	HELOISE
NANTERRE-RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	ELOISE	BORG
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERMUES

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE</b>			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJAMMAR
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJAMMAR
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	Mme	SOPHIE	VERDON
5EME BDV SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
6EME BDV SCEAUX	Mme	SOPHIE	VERDON
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	NICOLE	AUGE
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL

Nanterre le 1er octobre 2021

# Arrêté DDFIP n° 2021-090 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

## Service des Impôts des Particuliers d'Issy les Moulineaux

Le comptable, Bertrand RONDEL, responsable du service des impôts des particuliers d'Issy-les-Moulineaux,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Sylvie MARTIN SOLANA, Julie STUREL et à Ludovic PESCHE, adjoints au Responsable du service des impôts des particuliers d'Issy-les-Moulineaux, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé n'étant limité ni en montant, ni en durée ;

b) avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
AQUINA Dalila	DEBERGES Christine	LE Maxime
ARCACHE Patricia	FAURE Justine	MACHENSKI Olivier
BASPIN Vanessa	GARCIA Stéphane	MARTI Muriel
COUSIN Christophe	LAM Minh-Hung	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
ABESKAOS Laetitia	COLLET Audrey	HOUACINE Kamel
ANNOULD Adeline	DANI Lamia	LAFTAH Mustapha
BEUGRE Karima	DRON Leslie	NAJI ZIAD Marwa
BORGA Eric	GOULAMHOUSSEN CHARIFOU Zahid	RUTH Jean
BOULIN Daniel	GUICHARD Samantha	TAILLANDIER Simon
	GUYONNEAU Laurence	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MARTIN SOLANA Sylvie	IDiv	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
STUREL Julie	Inspectrice	5 000 €	12 mois	15 000 €
PESCHE Ludovic	Inspecteur	5 000 €	12 mois	15 000 €
COUSIN Christophe	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
LAM Minh-Hung	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
LE Maxime	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
BASPIN Vanessa	Contrôleur	5 000 €	12 mois	15 000 €
BORGA Eric	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
DANI Lamia	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
DRON Leslie	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
GOULAMHOUSSEN Zahid	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
GUYONNEAU Laurence	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
NAJI ZIAD Marwa	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €
TAILLANDIER Simon	agent	2 000 €	12 mois	10 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Issy-les-Moulineaux, le 01/10/2021

Le comptable,  
Responsable du service des impôts des particuliers,

Bertrand RONDEL

**Arrêté DDFIP n° 2021-091 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal**

**division du pilotage du recouvrement forcé**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de

- signer :

1°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales.

2°) les décisions portant remise, modération ou rejet, en matière de gracieux relatives aux pénalités, majorations et intérêts moratoires et assimilés relatifs aux impôts, amendes et condamnations pécuniaires,

3°) les oppositions aux actes de poursuites et les revendications objets saisis en vertu de l'article 9 du décret n° 64-1333 du 22 décembre 1964 relatif au recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires par les comptables directs du Trésor.

dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés ci-après :

**Généralité des dossiers (hors amendes)**

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	CLAVEAU Valérie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	IROUDAYARADJOU Michel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MORTINI Sandrine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	OGIER Carine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	PRECIGOUT Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	SANCHEZ Audrey	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	TEMPLET Lionel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	TREMEAUD Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	YELOZ Jocelyne	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	ADETI Fifi	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MARROT Elodie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	HENIN Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	JOUET Roman	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
Mme	REVILLE Marie-Noëlle	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
Mme	REY Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	DELEPIERE Alexandre	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
M.	RACCA Philippe	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
M.	DESSENNE Maxime	Agent	35 000 €	35 000 €
M.	OLLITRAUT Gwendal	Agent	35 000 €	35 000 €
M.	TSIOLIS Alexis	Agent	35 000 €	35 000 €
M.	VAN PRAET Anthony	Agent	35 000 €	35 000 €

12

### Amendes et condamnations pécuniaires

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	CLAVEAU Valérie	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
M.	IROUDAYARADJOU Michel	Inspecteur	30 000 €	30 000 €
Mme	MORTINI Sandrine	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
Mme	OGIER Carine	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
Mme	PRECIGOUT Laurence	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
Mme	SANCHEZ Audrey	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
M.	TEMPLET Lionel	Inspecteur	30 000 €	30 000 €
Mme	TREMEAUD Laurence	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
Mme	YELOZ Jocelyne	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
M.	ADETI Fifiiane	Inspecteur	30 000 €	30 000 €
Mme	MARROT Elodie	Inspectrice	30 000 €	30 000 €
Mme	HENIN Catherine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M.	JOUET Roman	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	REVILLE Marie-Noëlle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme	REY Catherine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M.	DELEPIERE Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	RACCA Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DESSENNE Maxime	Agent	5 000 €	5 000 €
M.	OLLITRAUT Gwendal	Agent	5 000 €	5 000 €
M.	TSIOLIS Alexis	Agent	5 000 €	5 000 €
M.	VAN PRAET Anthony	Agent	5 000 €	5 000 €

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 27 septembre 2021

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Maité GABET

Administratrice générale des Finances publiques

**Arrêté DDFIP n° 2021-092 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Entreprises de Courbevoie**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Courbevoie.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Fouad LAKBIR, Inspecteur Divisionnaire, Adjoint, Mmes Roselyne TAILLEFOND, Caroline LEMOINE et Sophie HALLEUX-MARTIENNE inspectrices, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Courbevoie, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 1 000 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

JOLY Jean-Philippe	NIANG Libasse	ROUSSEAU Fabrice
RAKOTOMANGA Christelle	LEFEVRE Aymeric	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BEILLARD Eric	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
GEORGES Thomas	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
JOLY Jean-Philippe	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
LEFEBVRE Aymeric	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
NEYENS Marjorie	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
NIANG Libassse	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
RAKOTOMANGA Christelle	contrôleur	10 000 €	24 mois	60 000 €
ROUSSEAU Fabrice	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BOUSQUET Julia	agente	2 000 €	6 mois	5 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Courbevoie, le 01.10.2021

Le comptable,  
Responsable de service des impôts des entreprises,

Jean-François MÉDETIAN

**Arrêté DDFIP n° 2021-093 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**service des impôts des particuliers de Colombes**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. Samidine M'MADI, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 100 000 €
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée
  - b) les avis de mise en recouvrement
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

- 1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BONENFANT Cécile	LEBEL Constance	M'MADI Samidine
------------------	-----------------	-----------------

- 2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BELLUTEAU Ambre FITON Thomas MATHIOT Lyne-Mahina	CHAPELLE Christophe GALY Sabine	DEBAT Alexandre HOLL-MACRON Tina
--	------------------------------------	-------------------------------------

- 3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUARFA Houria DOUKPOLO Astride POLIN Céline VERDOL Mylène	CALIMOUTOU Lucie DROUPEET Alexandra SANJIC Sanja WATTRAINT Alexandre	DIARRA Daouda JULIE Élodie SAHIBZADA Ilham
---	---	--

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement dont les avis de mise en recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
MILLET Géraud	NYGELA Annie	PAILHORIES Olivier
PHILIPPE Vincent	STELLATI Jehan	

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après:

BUTEL Pascal	Sonia CHINOUNE	
--------------	----------------	--

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Tous délais de paiement				
BUTEL Pascal	Contrôleur Ppal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PAILHORIES Olivier	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
STELLATI Jehan	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
Délais simplifiés PSOD				
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
Délais/gracieux				
HOLL-MACRON Tina	Contrôleur	3 000 €	18 mois	10 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le comptable,  
responsable de service des impôts des particuliers,

M. Patrick ROUX

17

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

18

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>